

Richesse pour tous ?

Jérôme GAUTIE

Alors que le gouvernement relance le débat sur le revenu minimum universel, Philippe Askenazy revient sur la redistribution des richesses. Il propose d'intervenir en amont, non par des taxations ou par l'accès universel à la propriété, mais par l'égalisation des revenus de départ en revalorisant le travail.

Recensé : Philippe Askenazy, *Tous rentiers ! Pour une autre répartition des richesses*, Paris, Odile Jacob, 2016, 221 p., 22, 90 €.

L'ouvrage que nous livre Philippe Askenazy, économiste, directeur de recherche au CNRS, et un des initiateurs du mouvement des « économistes atterrés », est assurément un livre de combat, comme le souligne justement la présentation de son éditeur. Dans son court et percutant chapitre conclusif (intitulé « *au-delà du pragmatisme* »), l'auteur se réfère à Rosa Luxembourg pour fustiger comme elle, à un siècle de distance, et avec des accents de tribun, non seulement le capitalisme (« *Hypocrisie d'un capitalisme libéré de l'obligation d'offrir une image policée face au bloc soviétique... Hypocrisie d'un capitalisme – des grands propriétaires fonciers aux géants de la nouvelle économie – qui se repose sur la puissante protection du droit de propriété. Hypocrisie d'un capitalisme qui, lui, compose une vraie internationale [...]* », p. 213) mais aussi la social-démocratie, qui « *succombe à nouveau au pragmatisme* » en acceptant notamment « *une course au désarmement du travail* » (*ibid.*).

Pour autant, et malgré un titre à la François de Closets¹, non sans ironie et avec un brin de provocation, ce livre n'est pas un simple brûlot, mais un essai argumenté, stimulant, et qui mobilise des travaux académiques de disciplines diverses, pour essayer d'expliquer comment une autre répartition des richesses est possible.

Contre le paradigme dominant : la répartition du revenu comme un système de rentes

Philippe Askenazy commence par souligner une limite importante de l'approche développée par Thomas Piketty dans *Le capital au XXI^e siècle*, dont le succès planétaire a porté au centre de l'attention la forte croissance des inégalités dans nos sociétés capitalistes

¹ Journaliste et essayiste à succès, celui-ci a notamment publié une série d'ouvrages grand public (*Toujours plus*, 1982 ; *Tous ensemble*, 1985 ; *Tant et plus*, 1992) pour dénoncer les « néocorpatismes » et la « syndicratie » qui seraient la cause du mal français. Le titre de l'ouvrage de Philippe Askenazy renvoie en fait davantage à la thématique du « retour des rentiers » développée notamment par Thomas Piketty.

avancées. Selon lui, l'analyse de son collègue² présente deux défauts majeurs. D'une part elle focalise l'attention sur les seuls « riches » — les « 1% », voire même les « 0,1% » en haut de la distribution des revenus. D'autre part et surtout, elle tend à « naturaliser » ces inégalités, en les renvoyant explicitement aux « lois du capitalisme » (pour le partage macroéconomique entre revenus du travail et du capital à long terme), ou implicitement aux lois du marché, pour expliquer la hiérarchie des revenus du travail (du moins au sein des « 99% ») — celle-ci étant supposée refléter celle des productivités (marginales) des travailleurs. Pour Thomas Piketty, la seule intervention possible pour contrecarrer la montée des inégalités serait donc la taxation (augmentation de la tranche marginale d'impôt sur le revenu, instauration d'un impôt sur le capital) et la redistribution.

Mais selon Philippe Askenazy, c'est en amont qu'il faut agir, au niveau de ce que les économistes appellent la répartition (ou distribution) « primaire » du revenu, c'est-à-dire la distribution de la richesse produite sous formes de revenus du travail (en premier lieu les salaires) et du capital (intérêts, dividendes, loyers...), *avant* prélèvements obligatoires (impôts, taxes, cotisations sociales) et redistribution (prestations, allocations...). L'analyse de Piketty (comme d'autres commentateurs l'ont d'ailleurs aussi souligné, et notamment le prix Nobel Joseph Stiglitz), néglige les facteurs institutionnels et politiques de cette répartition primaire, et reste de ce point de vue enfermée dans le « paradigme dominant ». Philippe Askenazy souligne que « pour commencer, il faut renverser [ce dernier] : la distribution primaire des revenus n'est pas naturelle. Elle est une construction. » (p. 11). Elle résulte de « rentes » — définies comme « *des avantages qui peuvent être durablement accaparés par les acteurs économiques (capitalistes, financiers, propriétaires, salariés, indépendants, entrepreneurs, États...)* via des mécanismes économiques, politiques ou légaux qu'ils peuvent éventuellement influencer » (p. 12). C'est à la mise au jour de ces rentes et des mécanismes qui les engendre que s'attache l'ouvrage.

Les rentes du capital : les méfaits du « propriétaireisme »

Côté capital, on assiste à un retour de la rente foncière. Contrairement à ce que l'on pouvait attendre, les nouvelles technologies et la globalisation n'ont pas réduit les gains de « l'agglomération », c'est-à-dire de la concentration croissante des activités économiques sur un territoire donné – ces « villes globales » telles que New York, Londres, Paris ou Hong Kong. Ces gains restent très importants – on estime que, quand la densité d'emploi d'une zone double, toutes choses égales par ailleurs, il en résulterait un surcroît de productivité compris entre 2% et 10%. La concentration spatiale de la production de richesse tend à se renforcer, et ainsi, treize métropoles pèsent à elles seules plus de 15% du PIB de l'ensemble des pays de l'OCDE. Les premiers bénéficiaires en sont les propriétaires fonciers : ils bénéficient d'une rente résultant de leur droit de propriété sur une ressource en quantité finie et de plus en plus valorisée.

² Philippe Askenazy et Thomas Piketty sont tous les deux membres de l'unité de recherche « Paris-Jourdan-Sciences économiques » et affiliés à l'École Economique de Paris.

Les innovations et l'économie de la connaissance sont une deuxième source de rentes importantes. Les brevets qui assurent l'exclusivité, au moins sur une certaine période, des revenus d'une innovation – et, par-là, une « rente » – sont légitimes. Mais la protection qu'ils confèrent peut aussi déboucher sur des effets pervers en empêchant le développement des concurrents, et en assurant des positions dominantes qui peuvent nuire à la société dans son ensemble. Philippe Askenazy en donne de nombreux exemples, notamment dans le domaine pharmaceutique, où les enjeux pour la santé publique sont considérables. Ainsi, selon une logique purement financière dite du « *buy and raise* » (acheter et augmenter le prix), des entreprises ont racheté des molécules anciennes mais seules autorisées ou encore protégées par des brevets pour ensuite fortement augmenter le prix des médicaments correspondants (jusqu'à parfois 50 fois le prix initial).

Le danger de telles dérives est accru par la tendance au « tout propriété », selon les termes de l'auteur. La définition extensive de ce qui est protégé par brevet est une arme concurrentielle (c'est le fond du contentieux entre Apple et Samsung). Or on a assisté au cours des années récentes à une extension du domaine d'application du brevet, comme l'atteste la montée de la « brevetabilité du vivant ». Mais c'est plus particulièrement à la question de la propriété dans l'économie de la connaissance que s'attache Philippe Askenazy. Selon lui, les géants du net comme Google s'approprient de façon indue une source gigantesque d'informations (les *big data*) fournies gratuitement par les internautes (par leurs simples clics), et en tirent des bénéfices potentiellement considérables³.

À côté du « tout propriété », le « tous propriétaires » – *i.e.* la diffusion de la propriété, notamment immobilière – est la seconde facette de ce que Philippe Askenazy dénonce comme le « propriétaireisme ». Il rappelle comment la volonté de rendre un maximum de ménages propriétaires de leur logement est un des fondements de l'idéologie libérale et conservatrice depuis le XIXe siècle, et dont les programmes de Thatcher (dans les années 1980) et de Cameron aujourd'hui au Royaume-Uni offrent les meilleures illustrations⁴. De fait, la propriété de la résidence principale a progressé dans la plupart des pays européens au cours des dernières décennies. Cependant, l'auteur dénonce les limites d'une telle politique, et plus particulièrement pour les ménages aux revenus modestes. Non seulement l'accès à la propriété risque de plonger ces derniers dans une spirale de surendettement mais en plus, en cas de crise économique, la valeur de leur logement se retrouvant dépréciée dans des zones sinistrées, les obstacles à la mobilité (vers des régions plus riches en emploi mais aux prix immobiliers plus élevés) s'en trouvent renforcés, augmentant le risque de chômage de longue durée. Loin de bénéficier des bénéfices de la rente foncière, les classes populaires risquent au contraire d'être les premières victimes de la dévalorisation immobilière quand celle-ci intervient.

³ Ainsi en Europe, depuis une directive de 1996, les bases de données appartiennent à ceux qui prennent l'initiative de sa constitution.

⁴ Notons qu'en France, le tournant libéral dans la politique du logement dans les années 1970 a aussi consisté à promouvoir la propriété individuelle notamment pavillonnaire – cf. Anne Lambert, *Tous propriétaires ! L'envers du décor pavillonnaire*, le Seuil, collection « Liber », 2015, 278 p.

Le prix du travail : corporations gagnantes et dévalorisation des moins qualifiés

Côté travail, Philippe Askenazy passe en revue un certain nombre de groupes professionnels (salariés ou indépendants) qui seraient titulaires de « rentes » résultat de mécanismes divers, mais qui renvoient tous à la possibilité de créer un rapport de force favorable et de défendre une position décisive – ce que l’auteur appelle la « *criticité* ». Ainsi en est-il des sportifs de haut niveau (mais plus dans certains sports que dans d’autres) ; des pharmaciens (en France plus qu’au Royaume-Uni, où leur revenu moyen est deux fois et demi moindre, du fait de l’absence des mêmes réglementations sur l’implantation géographique et l’ouverture au capital) ; des sociétés et indépendants du transport (dont les menaces de blocage ont permis d’extorquer des avantages fiscaux) ; des avocats fiscalistes (plus particulièrement aux États-Unis, du fait de la complexité du système fiscal..) etc. Selon Philippe Askenazy, pour ces groupes sociaux, la rémunération est « très éloignée de ce qui serait leur productivité marginale » (p. 118).

À l’opposé, et c’est là un point clé de sa démonstration, l’auteur s’attache à montrer comment les travailleurs dits « moins qualifiés » (ouvriers, employés) ont vu leur rémunération stagner alors que leurs conditions de travail se dégradent et que leur productivité réelle augmentait. Analysant les résultats des enquêtes sur les conditions de travail dont il est spécialiste, il souligne combien pour ces catégories, au cours de vingt dernières années, les exigences se sont accrues – se traduisant notamment par une intensification du travail, en termes de rythmes et de mobilisation des compétences cognitives – alors que la capacité pour y faire face (notamment en termes d’autonomie) restait faible voire diminuait. En même temps, le niveau de formation initiale au sein de ces catégories s’est élevé. Cela ne traduit pas, selon l’auteur, une hausse du « déclassement », mais au contraire une exigence accrue de compétence. Au total, pour ces travailleurs, la relative stagnation de la rémunération ne saurait être interprétée comme reflétant celle de leur productivité – comme dans l’analyse découlant du paradigme standard. L’auteur montre à partir d’exemples précis que volume et qualité (notamment en termes de complexité du service offert) peuvent augmenter sans que nécessairement le salaire augmente. Ici aussi, salaire et productivité semblent déconnectés. Le problème est plutôt que faute d’une « *criticité* » suffisante, la plupart des peu qualifiés sont dans l’incapacité de participer suffisamment au partage de la rente.

Que faire ?

Concernant la lutte contre les dérives du « tout propriété », les préconisations restent somme toute assez limitées. Une fois rejetée, pour l’immobilier, l’illusion dangereuse du « tous propriétaires », Philippe Askenazy se contente de rappeler la double vertu du parc locatif public : il offre un logement moins onéreux aux ménages à bas revenus et il limite la captation privée de la rente foncière quand celle-ci est forte. En ce qui concerne les géants du numérique et les enjeux de l’appropriation des bénéfices de l’économie de la connaissance, l’auteur préconise l’adoption d’un système de licence (à l’image de ce qui se fait dans la téléphonie mobile). La proposition n’est pas inintéressante, mais la réflexion est un peu rapide

et n'évoque que de façon rapide toute la recherche sur les « communs » liés à l'économie de la connaissance⁵.

Le domaine du travail est la spécialité de l'auteur, et on ne s'étonnera pas qu'un plus grand nombre de pages soit consacré à la nécessaire « revalorisation du travail ». Celle-ci selon lui est possible, car il ne faut pas sous-estimer le rapport de force potentiel que peuvent instaurer les salariés. Et d'abord, en prenant conscience que, contrairement à une idée qui tend à se répandre (et relayée notamment par certains discours politiques), nous n'assistons pas à un déclin programmé du salariat. L'auteur montre, chiffres à l'appui, que dans la plupart des pays la part des travailleurs indépendants est restée stable au cours de la dernière décennie (de même d'ailleurs que la part des emplois dans les petites entreprises, ou la part des emplois « précaires » – CDD et interim – dans l'emploi total). Plus que la disparition du salariat, c'est son éclatement, corolaire de l'affaiblissement, en quelque sorte, de la figure de l'employeur⁶, qui minerait avant tout le rapport de force des salariés. L'auteur propose des pistes intéressantes pour y remédier, et notamment la sécurisation de l'extension de la notion de coemployeur (établir la négociation collective au niveau centralisé du franchiseur plutôt qu'au seul niveau local des franchisés⁷, au niveau des donneurs d'ordre plutôt que des seuls sous-traitants...). Remarquons ici que la réflexion sur les façons de « recomposer la figure de l'employeur » n'est pas nouvelle, et qu'elle a débuté il y a au moins une vingtaine d'années en France, ce qui laisse supposer que les solutions ne sont pas simples.

Quels sont, au delà, les ressorts pour « réarmer le travail » notamment peu qualifié, et rétablir sa « criticité » – selon les expressions de l'auteur ? Étonnamment, ce dernier semble se montrer critique envers l'instrument que constitue le salaire minimum, du fait qu'aujourd'hui, de façon apparemment paradoxale, ce sont les gouvernements conservateurs (Cameron au Royaume-Uni, Abe au Japon) qui l'utilisent de façon active, en vue notamment d'éviter la déflation salariale. C'est oublier qu'en Allemagne ce sont les syndicats et les sociaux-démocrates qui ont été ses promoteurs⁸, et qu'aux États-Unis, ce sont des coalitions progressistes (syndicats, associations de citoyens, associations caritatives et/ou religieuses..) qui se mobilisent pour instaurer ou augmenter des « *living wages* » ou les salaires minima au niveau local des États ou des municipalités⁹. Pour Philippe Askenazy, c'est plutôt des mobilisations collectives, menées par des syndicats aux stratégies audacieuses et/ou innovantes qu'il faudrait attendre une revalorisation du travail, visant à faire des travailleurs

⁵ Voit notamment Benjamin Coriat (dir.) (2015), *Le retour des communs, la crise de l'idéologie propriétaire*, Paris, LLL, (Les Liens qui Libèrent).

⁶ Les salariés et leurs syndicats ne savent plus qui vraiment est le véritable détenteur du pouvoir de décision concernant leurs conditions d'emploi et de rémunération quand leur entreprise fait partie d'un groupe et/ou est franchisée ou sous-traitante.

⁷ Un « franchiseur » est une entreprise commerciale qui, plutôt que de posséder en propre tous ses points de vente, en confie un certain nombre (voire la totalité) à des entreprises indépendantes (les « franchisés ») - par exemple, dans le textile, les boutiques Zara. Le contrat de franchise stipule un certain nombre de clauses (le franchisé doit notamment se conformer à un cahier des charges précis, en contrepartie de l'exclusivité de la vente des produits du franchiseur sur un certain territoire).

⁸ Un salaire minimum national de 8,50€ a été introduit en janvier 2015.

⁹ Voir notamment Michael Reich (2010), "Minimum Wages in the United States: Politics, Economics and Econometrics", in Brown C., Eichengreen B. et Reich M. (eds.), *Labor in the Era of Globalization*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 354-374.

eux aussi des « rentiers » – selon l’exhortation du titre de l’ouvrage. L’auteur nous en donne plusieurs exemples intéressants – les chauffeurs de cars transportant les salariés des géants de l’internet dans la Silicon Valley, les aides-soignantes et infirmières aux États-Unis, les femmes de chambre des hôtels de luxe du « triangle d’or » à Paris...

Mais ces exemple renvoient à des secteurs assez particuliers, dans lesquels les employeurs disposent eux-mêmes effectivement d’une forme de « rente » sur leur marché du fait d’une position dominante et/ou des spécificités du bien ou service qu’ils produisent. L’enjeu, comme le souligne l’auteur, est alors de contraindre ces employeurs à redistribuer une partie de leur rente à leurs salariés, y compris peu qualifiés. Mais qu’en est-il dans les secteurs soumis à la concurrence (notamment internationale) par les prix et/ou dans lesquels la demande du produit est fortement sensible aux prix ? Dans ces cas on peut craindre qu’une hausse de salaire des moins qualifiés se traduise par une baisse de leur emploi. À moins de faire le pari que les effets positifs sur l’emploi liés à relance de la consommation globale par une hausse des salaires l’emporteront (selon le mécanisme keynésien de base), ce qui est probable à court terme dans la période actuelle de quasi-déflation – ce que laisse entendre l’auteur, notamment dans sa conclusion.

Cependant, les enjeux se situent au-delà des effets conjoncturels d’une politique de relance. Reconnaître le rôle des rapports de force dans la détermination du partage du revenu entre acteurs économiques – et de ce fait rejeter toute « naturalisation » des inégalités – ne doit pas faire négliger le jeu de l’offre et de la demande sur le marché du travail, qui peut influencer, et même fortement, sur ces rapports de force. Parmi les grandes évolutions à l’œuvre, la globalisation et surtout le progrès technique lié à la numérisation jouent en défaveur des travailleurs peu qualifiés. Si les chauffeurs de car des salariés de Google ont pu par leur mobilisation extraire de façon légitime une partie de la « rente » colossale accumulée par ce dernier, on peut craindre que, dans quelques années, ils seront parmi les premières victimes des véhicules sans chauffeur que développe le géant de l’internet. Au-delà de ce cas précis, certains économistes craignent que la numérisation menace dans les années à venir de très nombreux emplois peu ou moyennement qualifiés, ce qui ne joue évidemment pas en faveur du rapport de force des travailleurs concernés¹⁰.

Et enfin, *quid* du rôle de l’État ? L’auteur appelle à sortir de ce « pragmatisme économique » qui contribue au « désarmement du travail », en poussant dans le sens de toujours plus de flexibilité. Mais au-delà des pistes de réformes qu’il énonce dans les domaines du droit du travail ou du droit de la concurrence, il ne trace pas vraiment d’alternative politique globale, alors que de nombreuses autres interventions publiques peuvent jouer, plus ou moins directement, sur la répartition primaire du revenu, au niveau national et/ou européen (politique commerciale, industrielle, d’éducation...), notamment en contrecarrant, ou en permettant de mieux affronter, les facteurs évoqués plus haut

¹⁰ Parmi les études les plus citées, celle de deux professeurs d’Oxford estime qu’à moyen terme environ 47% des emplois existants aujourd’hui aux États-Unis pourraient être menacés par la mise en place de procédures informatisées («*computerisation*»); voir Carl Benedikt Frey et Michael A. Osborne, «The Future of Employment : How Susceptible are Jobs to Computerisation ?», Oxford, septembre 2013.

(changement technique, globalisation..) qui contribuent à affaiblir le rapport de force des travailleurs...

Si cet ouvrage soulève des questions essentielles et ouvre des pistes très stimulantes, il n'épuise donc pas l'analyse des conditions de possibilité d'une « autre répartition des richesses ».

Publié dans laviedesidees.fr, le 25 avril 2016

© laviedesidees.fr